



Règlement intérieur

Merci de le lire attentivement et de le respecter

Article 1 - Merci de respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de votre venue au sein du cabinet : port du masque, nettoyage des mains, distanciation...

Article 2 - Afin d'assurer la sécurité et à la sérénité de tous, il est demandé à chacun de s'annoncer en sonnant à l'interphone et à la porte d'entrée du cabinet avant d'y accéder.

Article 3 - Il est demandé à chacun d'avoir une tenue et un comportement corrects.

Article 4 - Pour des raisons d'hygiène et de sécurité les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du cabinet.

Article 5 - Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du cabinet et d'y consommer des drogues ou boissons alcoolisées

Article 6 - Il est demandé à chacun de veiller au maintien de la propreté des locaux et de prendre soin du mobilier et du matériel mis à disposition : wc, salle d'attente, revues...

Article 7 - Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, avertissez les secours (112 à partir d'un téléphone portable), les personnes présentes et suivez les consignes telles qu'affichées à l'entrée.

Article 8 - Merci de limiter les nuisances sonores au sein des locaux : musique, téléphone.

Article 9 - Les enfants de moins de 12 ans ne sont acceptés qu'en présence d'une personne majeure responsable.

Article 10 - Il vous est demandé de prévenir au moins 48h à l'avance en cas d'impossibilité de votre part à honorer une séance et d'en informer votre employeur s'il est concerné.

Article 11 - Le non respect avéré et répétitif de ce règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive des locaux et mettre un terme à l'accompagnement en cours.